

Département
du Nord

Arrondissement
Dunkerque

COMMUNE D'HONDSCHOOOTE

ARRETE MUNICIPAL N° 230428AR077CB

Arrêté portant réglementation de la circulation et du stationnement – Chemin de l'Haezepoel à Hondschoote.

Le Maire d'Hondschoote
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
Vu la demande d'arrêté de police de la circulation présentée par Mme VARLET Peggy, société TPV
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement Chemin de l'Haezepoel à Hondschoote afin de faciliter la pose de fourreaux,
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et des riverains.

ARRETE

Article 1° - En raison des travaux sus visés, les mesures suivantes seront appliquées au niveau du 3100 Chemin de l'Haezepoel à Hondschoote, à partir du Samedi 6 mai 2023 pendant 15 jours

- Interdiction de stationner au droit du chantier
- Vitesse limitée à 30 km/h

Article 2° - Les restrictions et interdictions énoncées à l'article 1 seront effectives dès la mise en place des panneaux réglementaires de signalisation par la société chargée des travaux.

Article 3° - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote, pour information et exécution.
Les Services Municipaux, pour information et exécution.
Les Services de Secours et d'Incendie, pour information.
Mme VARLET Peggy, société TPV pour information et exécution.
M. VERMERSCH, Adjoint aux Travaux, pour information.
M. PERCAILLE, Conseiller délégué à la Sécurité, pour information.

HONDSCHOOOTE, le 28 avril 2023

Le Maire d'Hondschoote
H. SAISON

